

Règlement Challenge Vendée EquiEvents 2017

L'association Vendée EquiEvents organise en 2017 pour la première fois un challenge de Dressage. Le but de ce challenge est de récompenser les meilleurs cavaliers Amateur participant à ce concours.

1. Cavaliers concernés et participation :

Tous les cavaliers titulaires d'une licence compétition 2017 et participant aux épreuves concernées par ce challenge.

Pour apparaître au classement final du challenge, un cavalier devra avoir participé obligatoirement aux deux épreuves du même niveau.

Un cavalier ne peut prétendre à ce challenge sur un seul et unique niveau durant le concours avec un seul cheval.

Si un cavalier est engagé dans deux niveaux d'épreuves identiques, il devra déclarer au début du concours, quelle épreuve devra être prise en compte dans le calcul des points du challenge. A défaut la moins bonne performance sera prise en compte.

2. Epreuves concernées :

Ce challenge se déroulera sur le niveau d'épreuve :

- Amateur 3
- Amateur 2
- Amateur 1
- Amateur Elite

Le cavalier devra s'engager dans la reprise préliminaire et grand prix du niveau qu'il choisit.

3. Calcul :

A l'issue de chaque épreuve, outre le classement officiel de l'épreuve, récompensé par l'organisateur du concours, il sera établi un classement « Challenge Vendée EquiEvents » lié exclusivement au challenge. La moyenne en pourcentage des deux reprises servira à faire ce classement.

Exemple :

Reprise Préliminaire : 66.78 %, Reprise Grand prix : 65.36 %

Moyenne : 66.07 %

Un classement se fera dans l'ordre croissant des moyennes.

4. Classement :

Les différents classements provisoires du challenge Vendée EquiEvents seront communiqués par voie d'affichage sur le terrain du concours et consultables sur le site internet www.vendeeequievents.com ou par simple demande par mail à vendee.equievents@gmail.com

Le gagnant sera le cavalier qui aura la plus haute moyenne à l'issue des deux reprises.

En cas d'égalité, sera déclaré gagnant le couple ayant effectué la plus haute moyenne dans la reprise Grand Prix. En cas de nouvel ex aequo les lots prévus seront divisés par le nombre d'ex aequo.

5. Publicité :

Les gagnants et participants autorisent l'association Vendée EquiEvents à publier leur nom, prénom et le cas échéant à présenter et à reproduire leur photographie sur tout document à des fins promotionnelles ou de communication, quelque soit le support et sans que cela puisse donner lieu à aucune indemnisation ou rémunération. Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations les concernant par simple demande auprès de l'association Vendée EquiEvents par adresse mail ou adresse postale.

6. Responsabilités :

Chaque cavalier participant à ce challenge reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte.

L'association se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre, partiellement ou en totalité, les opérations liées au challenge si des circonstances majeures l'y oblige, sans que sa responsabilité puisse être engagée.